

Bruxelles, le 25 juillet 1990

NOTE BIO(90) 232 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 25 JUILLET 1990

Sujets traités :

- * Concurrence - Règlement sur contrôle de fusions (IP-645) (voir note BIO séparée)
- * Conférence de presse de Mme Papandréou sur Aménagement du temps de travail (P-51) (voir note BIO séparée)
- * Conférence de presse de M. MacSharry sur Développement rural (P-52) (voir note BIO séparée).
- * Politique régionale : voir note BIO séparée (IP 649 et 652)

La Commission a également adopté aujourd'hui le projet de budget CECA pour 1991 qui s'élève à 407 millions d'écus contre 488 millions d'écus en 1990. (IP-632)

Le projet prévoit que 190 millions d'écus de dépenses, correspondant à près de 47 % du budget total, soient affectés au titre de l'aide sociale, dont 130 millions d'écus aux aides à la réadaptation et 20 millions d'écus pour des mesures sociales liées à la restructuration sidérurgique.

En plus, 40 millions d'écus sont destinés à financer les mesures sociales du programme RECHAR, mis en place par la Commission en faveur de la reconversion économique des bassins charbonniers.

Le projet de budget prévoit également que des projets de protection de l'environnement pourront être financés à partir du budget CECA, pour un total de 30 millions d'écus.

Le projet de budget sera envoyé au Parlement européen pour avis, et au comité consultatif CECA pour information.

Le projet ne tient pas compte de l'intégration de la RDA dans la Communauté européenne. Au stade actuel, il est probable que l'intégration de la RDA augmentera à la fois les prévisions de recettes au titre du prélèvement et les prévisions de dépenses au titre des mesures d'aide à la réadaptation. Le montant se situerait autour de 10 millions d'écus dans chaque cas.

D'autre part, la Commission a proposé d'étendre et de renforcer les mesures structurelles en faveur de la pêche (P -50)

La Commission, à l'initiative du Vice-Président MARIN, a adopté aujourd'hui une proposition modifiant le règlement communautaire sur l'amélioration et l'adaptation des structures de la pêche et de l'aquaculture.

Cette proposition de la Commission devrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 1991. Elle est une première étape importante de l'adaptation de la politique structurelle aux exigences de la politique commune de la pêche, et notamment de la préservation des ressources qui constitue désormais son élément central.

La Commission propose notamment d'étendre certaines mesures structurelles aux navires de la petite pêche, et la création de deux nouvelles actions communes en faveur du redéploiement des opérations de pêche et des sociétés mixtes. En outre, il est proposé d'amender certaines des dispositions existantes (pêche expérimentale, associations temporaires d'entreprises, équipements portuaires, adaptations des capacités et prospection des marchés).

La Commission a également approuvé une initiative communautaire pour le développement de nouvelles qualifications, compétences et opportunités d'emploi (P-53).

En mai dernier, la Commission avait approuvé les principes d'une deuxième série d'initiatives communautaires. Parmi ses priorités figurait la nécessité de renforcer les ressources humaines dans la Communauté, en particulier dans trois secteurs clés. Elle avait alloué à cette fin un budget de quelque 600 millions d'écus pour la période 1990-1993.

La Commission vient de décider, sur proposition de Mme Papandreou en accord avec MM. Christophersen, Millan et Mac Sharry, de lancer trois initiatives dans le domaine des ressources humaines. Ces initiatives ont en commun plusieurs caractéristiques extrêmement importantes :

- Elles ont toutes pour objectif de soutenir, dans leur domaine respectif, la mise en place au niveau communautaire de réseaux transnationaux concernant les mesures en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi afin de permettre aux Etats membres de rapprocher leurs conceptions, leurs idées et leurs applications dans le domaine de la formation et de l'emploi.
- Elles démontrent de deux manières la détermination de la Communauté de doter le marché unique d'une dimension sociale. D'une part, en améliorant la libre circulation de la main-d'oeuvre. D'autre part, en aidant les catégories désavantagées de la population, qui risquent d'être marginalisées dans le contexte des nouvelles technologies de pointe et du marché élargi ou dont le potentiel n'a pas encore été pleinement mobilisé ou exploité.

La première initiative, "EUROFORM", concerne les nouvelles possibilités d'emploi, les nouvelles qualifications et les nouvelles compétences qu'elle vise à améliorer dans l'ensemble de la Communauté en soutenant les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi de manière à rapprocher les politiques nationales en matière de formation. Les ressources communautaires consacrées à cette initiative s'élèvent à environ 300 millions d'écus.

La deuxième initiative, "NOW", dotée d'un budget de 120 millions d'écus, concerne la formation professionnelle et l'emploi des femmes. Elle vise à garantir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agira de tirer pleinement parti des effets positifs escomptés de la croissance économique et du développement technologique, compte tenu des difficultés structurelles spécifiques auxquelles les femmes sont confrontées sur le marché de l'emploi.

La troisième initiative, "HORIZON", qui bénéficiera d'une contribution de 180 millions d'écus de la Communauté, a pour but de promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des handicapés et autres personnes défavorisées qui rencontrent des difficultés particulières partout dans la Communauté, notamment dans les régions moins développées.

Matériel distribué :

AIDES D'ETAT :

- IP-650 La Commission autorise des aides en faveur de l'industrie houillère en Espagne
- IP-634 ALZ : Prise de participation ne constitue pas une aide d'état
- IP-638 La Commission ouvre une procédure à l'égard du Fonds pour la promotion de la recherche industrielle en Flandre (FIOV)
- IP-637 La Commission approuve le programme d'aides françaises à la conception du TGV du futur (Train à grande vitesse)
- IP-639 Amendements au régime intitulé "Crédit d'impôt en faveur de la recherche
- IP-648 Commission approves five fold increase for East German "Marshall Plan" 1990 budget
- IP-640 Commission decides to open an investigation procedure into possible aids granted for the purchase of Spanish companies CENEMESA, CONELEC and CADEMESA
- IP-653 Commission investigates possible local authority aid to Toyota Investment in UK

AGRICULTURE :

- P - 52 Initiative Communautaire pour le développement rural "LEADER"
- IP-655 Agriculture and the Environment

POLITIQUE REGIONALE :

- IP-652 Politique régionale - La Commission adopte des initiatives communautaires en faveur des PME (PRISMA) et des télécommunications (TELEMATIQUE)
- IP-649 Politique régionale - Initiatives communautaires : INTERREG, REGIS, STRIDE

BUDGET :

- IP-632 La Commission adopte le projet de budget CECA pour 1991

CONCURRENCE :

- IP-645 Commission adopts implementing regulation and guidelines for the Council regulation on concentrations

PECHE :

P - 50 La Commission propose d'étendre et de renforcer les mesures structurelles en faveur de la pêche

SOCIAL:

P - 51 The Commission adopts a directive on certain aspects of the organisation of working time

P - 53 Une initiative communautaire pour le développement de nouvelles qualifications, compétences et opportunités d'emploi

Amitiés,



C. STATHOPOULOS